

Matières L3 Strasbourg

Par **Callisto**, le **29/08/2010** à **21:49**

Voilà je rentre en L3 à Strasbourg en septembre et je ne sais toujours pas quelles matières choisir.

Concernant mon orientation, j'envisage soit la magistrature soit le barreau soit le notariat. Ce que je préférerais étant la magistrature mais je ne pense pas y parvenir d'où d'autres issues. A savoir aussi que je suis passée en L3 avec un semestre de L2 non intégralement validé. Il me reste le Droit administratif(CM+TD), le Droit institutionnel de l'U.E.(CM) et l'anglais (TD) de L2 à valider au premier semestre.

Le choix possible des matières pour la L3 est le suivant :

Au premier semestre (soit le semestre 5):

Unité d'enseignement fondamental n°5 : deux matières à TD parmi:

- Droit de la responsabilité administrative
- Droit des sociétés 1
- Droit des biens
- Droit des obligations 3
- Droit international public 1
- Procédure pénale
- Relations collectives du travail

Unité d'enseignement d'ouverture n°6: trois matières autres que celles choisies dans l'UEF5:

- Droit de la responsabilité administrative
- Droit des sociétés 1
- Droit des biens
- Droit des obligations 3
- Droit international public 1
- Procédure pénale
- Relations collectives du travail

Unité d'enseignement d'ouverture n°7: deux matières parmi les suivantes et celles des UEF5 et UEO6 non encore choisies:

- Histoire du droit du travail et conjoncture sociale
- Informatique (préparation au C2i)
- Libertés publiques

(il y a aussi la possibilité de choisir des cours en langue anglaise ou allemande mais ne parlant pas vraiment ni anglais ni allemand je ne pense pas prendre ces matières)

Au second semestre (soit le semestre 6):

Unité d'enseignement fondamental n°6 : deux matières à TD parmi:

- Droit administratif des biens et de la fonction publique
- Droit des sociétés 2
- Droit des sûretés
- Droit fiscal
- Droit international public 2
- Procédure civile
- Relations individuelles du travail
- Système juridique de l'Union Européenne

Unité d'enseignement d'ouverture n°8 : trois matières autres que celle choisies dans l'UEF6:

- Droit administratif des biens et de la fonction publique
- Droit des sociétés 2
- Droit des sûretés
- Droit fiscal
- Droit international public 2
- Procédure civile
- Relations individuelles du travail
- Système juridique de l'Union Européenne

Unité d'enseignement n°9: deux matières parmi les suivantes et celles des UEF6 et UEO8 non encore choisies:

- Comptabilité
- Droit des cultes et des religions
- Histoire de la propriété en Europe
- Histoire du droit privé allemand
- Philosophie du droit

Pour plus de détails et notamment la description des matières : [[url=http://www-faculte-droit.u-strasbg.fr/fileadmin/user_upload_fac/Formation/Plaquettes/Licence/Licence_Droit_2010_2011_01.pdf](http://www-faculte-droit.u-strasbg.fr/fileadmin/user_upload_fac/Formation/Plaquettes/Licence/Licence_Droit_2010_2011_01.pdf)]:2

Au premier semestre, je pensais prendre:

UEF5 (avec TD): Droit des obligations ou droit des biens et procédure pénale

UEO6: Droit des obligations ou droit des biens, droit des sociétés 1, relations collectives du travail

UEO7: Droit international public 1 et libertés publiques

Au second semestre, je pensais prendre:

UEF6 (donc avec TD): Droit des sûretés et procédure civile

UEO8: Droit des sociétés 2, Droit fiscal, Relations individuelles du travail

UEO9: Système juridique de l'U.E. et droit international public 2

J'ai essayé de regarder les plaquettes des Master 2 qui pourraient m'intéresser (même si je doute être prise puisque je suis loin d'avoir un bon dossier) pour voir les matières qui seraient les plus importantes.

Le droit des biens semble être une matière importante pour le notariat. J'ai déjà fait cette matière en TD lors de ma première année à Nancy et j'avais bien aimé. Reprendre cette matière me faciliterait un peu le semestre (surtout que j'ai aussi les matières de L2!) mais ne serait-ce pas préjudiciable pour mon dossier de choisir deux fois la même matière? D'où une question annexe: lorsque l'on postule pour un Master 2, qu'est ce que les recruteurs voient réellement de notre parcours? Dans mon cas, verront-ils que j'ai déjà fait du droit des biens

en L1?

Concernant la procédure civile et pénale, j'ai vu qu'il y avait une épreuve de chaque au concours de l'ENM et ce sont des matières qui ont l'air d'être importantes pour l'ERAGE également (sans compter que j'aime beaucoup le pénal et que j'ai beaucoup aimé le droit processuel l'an dernier).

Tous les conseils, avis, expériences sont les bienvenus parce que j'ai vraiment du mal à choisir..... :)

Merci par avance pour vos réponses  [url]

Par **akhela**, le **29/08/2010** à **22:26**

S5 : TD : Procédure Pénale (si tu veux faire la magistrature et le barreau) + Oblig 3 sans TD : travail, bien et société.

UE d'ouverture : Liberté Publique + info ou Responsabilité administrative (le reste ne sert à rien)

S6 : TD : Sûreté + Procédure civile (pour les trois orientations) sans TD : société, travail et fiscal.

UE d'ouverture : compta + autre chose (droit administratif c'est cool, mais le reste va bien aussi).

Le schéma ci-dessus n'est pas le seul valable et il n'est certainement pas le plus facile, mais pour moi, c'est le plus formateur pour tes trois objectifs de carrière.

Par **Callisto**, le **31/08/2010** à **11:19**

:)

Merci beaucoup pour ta réponse 

Je pense suivre ton conseil concernant les matières à TD et les premières UE d'ouverture, mais je suis encore indécise sur les deuxièmes UE d'ouverture.

:?

Je pensais bien que la compta pourrait me servir, mais j'ai peur que ça ne me plaise pas 

Quant à l'info c'est sûr que ça va me saouler, même si quelque part je me dis que ça pourrait alléger un peu le semestre

Bien que le droit administratif ne me déplaie pas, j'avais eu du mal en 2e année (je dois d'ailleurs refaire cette matière cette année) alors je n'ose pas trop reprendre du droit

administratif en 3e année.

Je vais faire mon inscription pédagogique (donc avec le choix des matières) en fin de semaine, je vais encore prendre un peu de temps pour réfléchir jusque là...

Par **akhela**, le **31/08/2010** à **11:58**

info et compta sont des matières non juridiques extrêmement utile dans la vie professionnelle (et la vie privée aussi). Elles sont très ennuyeuses, voir pas facile (personnellement, j'étais hermétique à la compta), mais maintenant, je regrette de ne pas les avoir faites (info n'existait pas de mon temps, c'est une victoire des élus étudiants de mon époque et de certains profs un peu plus intelligents que la moyenne en conseil de fac).

Par **MetN**, le **01/09/2010** à **11:13**

J'entre aussi en L3 à Strasbourg lundi !

J'ai aussi des problèmes pour choisir mes matières, d'autant plus que je ne sais pas ce que je veux faire plus tard (je sais juste que je ne veux pas faire avocate). Moi aussi je serais intéressée par le notariat et éventuellement l'ENM.

Pour le notariat on m'a dit qu'il fallait prendre en [b:6xk83cmk]TD [/b:6xk83cmk]obligations 3 et biens. En plus de ça il paraît que les TD en droit des biens sont agréables, concrets et faisables.

Mais à côté de ça on m'a souvent dit aussi que le droit des sociétés était très important, j'hésite donc à le prendre en TD à la place de biens.

Si je n'ai pas trop aimé commercial en L2 ne serait-ce pas plus judicieux de prendre sociétés 1 en petite matière ?

Tu es dans quel amphi Callisto ?

[u:6xk83cmk]Moi je pensais prendre au S5[/u:6xk83cmk]

UEF5 (TD) :

-[b:6xk83cmk]oblig[/b:6xk83cmk]

-[b:6xk83cmk]biens[/b:6xk83cmk]

UEO6

-[b:6xk83cmk]sociétés 1[/b:6xk83cmk]

-[b:6xk83cmk]procédure pénale[/b:6xk83cmk]

-[b:6xk83cmk]droit de la responsabilité admi[/b:6xk83cmk]

UEO7

-[b:6xk83cmk]libertés publiques[/b:6xk83cmk] ou matière en anglais

-[b:6xk83cmk]droit international public[/b:6xk83cmk] le prof est très bien il paraît (M.Mestre)

Après j'ai d'autres hésitations pour le S6 surtout concernant les profs.

Je sais que sûretés est une matière à prendre en TD, qu'elle est indispensable et intéressante, MAIS le fait d'avoir François Jacob me fait carrément peur vu les notes qu'il met (cette année les notes pour droit des sûretés tournaient autour de 2 et 4 ...

Est-ce inconscient de prendre droit des sûretés en petites matières juste pour échapper aux disserts et à la notation plus que sévère de ce prof ?

Je voulais savoir aussi s'il on peut prendre droit des sociétés 2 en TD au S6 sans l'avoir fait au S5 ou est-ce que j'aurai des lacunes ?

Par **akhela**, le **01/09/2010** à **11:40**

pour le notariat ou l'ENM, DIPu ne sert vraiment à rien. Mestre est un très bon prof et une personne bien (aucun rapport avec sa notation dont je ne me souviens pas, je parle de ses qualités humaines), mais cette matière ne sert vraiment à rien (sauf les rares cas de fonction publique internationale ou de diplomatie, voir de permanent d'ONG).

Droit du travail est beaucoup plus important comme matière.

Droit des sociétés est important pour les avocats d'affaires/fiscalistes et les juristes d'entreprise, pour les autres dont notariat, suivre le cours sans TD est suffisant. Pour le notariat, oblig et biens sont plus important que société.

Dans l'absolu, il faut éviter de choisir ses matières en fonction de profs et de la notation (je sais c'est difficile, surtout vu la réputation de Jacob). Pour un notaire, droit des sûreté est indispensable (et c'est très utile pour l'ENM également). En plus Jacob, même si il note très sévèrement, est un prof exceptionnel et ses TD sont très instructif (et puis je ne suis pas certain qu'il note plus gentiment l'épreuve d'une heure ...).

Par **MetN**, le **01/09/2010** à **11:53**

:)

Merci d'avoir répondu aussi rapidement Image not found or type unknown

Je pense suivre tes conseils et ne pas prendre DIP dans ce cas. En ce qui concerne droit du travail, je comptais prendre relations individuelles au 2ème semestre et ne pas prendre relations collectives au 1er semestre car je ne pas pas que ça m'intéresserai énormément vu que qu'on m'en a dit.

Le problème crucial est que je n'ai pas d'idée précise du métier que je veux faire (je n'ai jms fait de stage chez un notaire donc je ne sais pas si j'aimerais ce métier en réalité). Et je n'exclu pas non plus le métier de juriste d'entreprise, ce qui me repose problème pour droit

des sociétés en TD.

En fait m'a plus grosse crainte est de prendre une matière que je n'aime pas trop en TD.

Je pense en effet que ça serait plus sage de prendre sûretés en TD au 2ème semestre. Je vais essayer de travailler en conséquence pour que ma copie trouve grâce aux yeux de Jacob. Sinon au 2ème semestre je pensais prendre procédure civile en TD, si jms je ne prends pas sociétés 2.

Par **akhela**, le **01/09/2010** à **14:34**

lol, pour la rapidité : c'est les vacances judiciaires, je ne croule pas encore sous les dossiers et les audiences.

Plus sérieusement : procédure civile en TD ne sert que pour l'ENM et les avocats, pour le notariat et les juristes d'entreprise, cette matière est peu utile.

Tout le problème des études de droit est le choix de carrière. Personnellement je n'en avais pas trop au début, vers la L3, je me suis dit que le droit administratif s'était vraiment bien, puis en Maîtrise, j'ai eu le coup de foudre pour les marchés publiques ... finalement, le CPE m'a fait quitter la France pour un diplôme généraliste en droit et je me suis retrouvé complètement par hasard (pour suivre ma copine qui avait trouvé un travail) en école d'avocat au Luxembourg.

Bref, malgré tout je m'en tire avec mes études chaotiques.

En fait le vrai choix ne porte pas vraiment sur les TD, mais sur le choix des matières auxquelles on assiste et dans lesquelles on passe un examen (peu importe en 1 heure ou 3 heures). Il faut donc surtout faire attention à ne pas prendre des matières "jocker" à la place de matières utiles ... surtout si on a pas de projet professionnel établi (une personne voulant absolument être notaire pourra s'amuser avec des petites matières d'ouverture une fois toutes les matières utiles cochées, mais une personne hésitant entre les carrières de magistrat et juriste d'entreprise doit choisir en priorité toutes les matières utiles à ces deux èrprojets différents et délaisser alors les matières d'ouverture).

Parmis ces matières d'ouverture : toutes les matières d'histoire du droit, de socio, sciences po, éco (sauf compta et informatique). Et certaines matières sont destinés à des carrières bien spécifiques (en dehors de la recherche et de l'enseignement) : le DIP (public uniquement, le privé est très utile), le droit communautaire et le droit administratif approfondi (ces matières sont principalement destinées à ceux s'ouvrant aux carrières internationales ou à la fonction publique locale ou nationale ... bien qu'un avocat ait tout intérêt à avoir des notions de droit administratif).

Par **Callisto**, le **04/09/2010** à **15:22**

J'ai fais mon choix de matières.

J'ai pris ce que j'avais prévu de prendre. J'ai finalement choisi oblig en TD au S5.

J'ai longtemps hésité avec d'autres matières notamment la compta, mais ayant des obligations personnelles je ne peux pas me rendre à tous les cours et les horaires de certains

:?

cours (notamment ceux de compta) ne collaient pas Image not found or type unknown donc au final le choix de certaines matières s'est imposé tout seul....

[quote:24leqneg]Tu es dans quel amphi Callisto ?[/quote:24leqneg]

Vu les noms de prof que tu cites, il y a une grande probabilité pour que l'on soit dans le même

amphi Image not found or type unknown Je suis dans l'amphi LZ

[quote:24leqneg]Moi aussi je serais intéressée par le notariat[/quote:24leqneg]

J'ai demandé à un notaire quelles matières selon lui il faudrait prendre pour faire du notariat et sa réponse a été la suivante:

S5 avec TD : oblig et biens

S5 sans TD : relations collectives du travail, droit des sociétés, histoire du droit du travail et conjoncture sociale,

S6 avec TD : sûretés et fiscal

S6 sans TD : relations individuelles du travail, procédure civile, droit administratif des biens, compta et histoire de la propriété en Europe

Il m'a précisé que certaines matières ne sont pas intéressantes pour le notariat mais bon.... faut bien choisir quelque chose !

[quote:24leqneg]Après j'ai d'autres hésitations pour le S6 surtout concernant les profs.

Je sais que sûretés est une matière à prendre en TD, qu'elle est indispensable et intéressante, MAIS le fait d'avoir François Jacob me fait carrément peur vu les notes qu'il met (cette année les notes pour droit des sûretés tournaient autour de 2 et 4 ...[/quote:24leqneg]

Je peux vraiment rien dire à ce propos parce que je ne connais pas les prof. Mais selon moi, tu rencontreras toujours des prof qui notent assez "sévèrement" que ce soit pour une épreuve d'une ou de trois heures! Surtout que dans le cas du droit des sûretés, ça semble être une matière importante notamment pour le notariat donc autant la prendre en TD. En plus, rien ne t'assure qu'un autre prof notera plus large.

[quote:24leqneg]J'entre aussi en L3 à Strasbourg lundi ![/quote:24leqneg]

Bon courage pour lundi!

:~)

et courage aussi à tous les autres pour leur rentrée Image not found or type unknown